

positions légales et règlementaires en la matière notamment le décret n°0094/PR/MBCP du 8 février 2016 portant règlement Général sur la Comptabilité Publique et la Directive de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) vise la modernisation et l'assainissement dans la gestion des finances des collectivités locales.

Ainsi, les dispositions des articles 273 et 350 de la loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation sont modifiées.

- Projet de décret fixant le nombre de commissions électorales Locales et Consulaires électorales pour l'élection du Président de la République de l'année 2023.

En application de l'article 17 de la loi n° 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée, le texte indiqué prévoit pour l'élection du Président de la République, la mise en place des Commissions électorales locales et consulaires électorales chargées chacune pour sa part, d'administrer et d'assurer le bon déroulement du processus électoral au lieu de leur installation.

- Projet de décret portant convocation du collège électoral pour l'élection du Président de la République, des Députés à l'Assemblée Nationale et des Membres des Conseils départementaux et des Conseils municipaux pour l'année 2023.

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 74 de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée, porte convocation du collège électoral pour l'élection du Président de la République, des Députés à l'Assemblée Nationale et des Membres des Conseils Départementaux et des Conseils Municipaux pour l'année 2023.

Ainsi, le collège électoral suscitée est convoqué le samedi 26 août 2023. Le scrutin est ouvert à 7 heures et clos à 18 heures.

**MINISTERE DE LA FORÊT, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT, DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES**

Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n° 016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise.

La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution porte modification de certaines dispositions de la loi

n°016/2001 du 31 décembre 2001 relative au Code Forestier en République Gabonaise.

Lesdites modifications visent à mettre en équilibre la loi et les pratiques de la chasse tout en prévenant les populations des risques infectieux liés à la manipulation de certaines espèces animales.

Ainsi, la principale modification concerne essentiellement la réglementation de la chasse coutumière dans le cadre du droit d'usage coutumier des espèces animales intégralement et/ou partiellement protégées. A ce titre, les dispositions des articles 163, 184, 207, 215, 258 et 275 de la loi n°016/2001 suscitée sont modifiées.

**MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

- Projet de décret portant prolongation de l'Administration Provisoire de la CNSS.

Le présent projet de décret pris conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°0156/PR/MSAS du 30 juin 2022 instituant une Administration Provisoire de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), prolonge l'Administration Provisoire dudit établissement pour une période de six (6) mois.

- Projet de décret déterminant les modalités de prise en charge de l'interruption de grossesse des femmes enceintes en état de détresse.

Le présent projet de texte pris en application des dispositions de la loi n°005/2021 du 06 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la loi n°006/2020 du 30 juin 2020 portant Code Pénal de la République Gabonaise, vient encadrer la prise en charge des femmes enceintes en état de détresse, notamment dans les aspects médicaux et sociaux.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE**

- Projet de loi autorisant l'Etat Gabonais à contracter un emprunt d'un montant de cinq cents millions (500 000 000) de Dollars US auprès de Gabon Blue Bond Master Trust Série 1.

Le présent projet de loi autorise l'Etat Gabonais à contracter un « prêt Blue » ou « Blue Loan » d'un montant de cinq cents millions (500 000 000) de US Dollars auprès de Gabon Blue Bond Master Trust Série 1, pour la restructuration de la dette du Gabon sur les marchés financiers internationaux en vue de :

- l'achèvement d'un plan d'aménagement du territoire marin, en exécution du Plan Spatial Marin (PSM) ;

- la mise en place et le renforcement des mesures de surveillance efficaces pour une gestion durable de la pêche, afin de garantir le maintien de la ressource avec des bénéfices socio-économiques et écologiques considérables et durables ;

- la création d'un fonds de conservation qui permettra de financer des activités identifiées dans le PSM et considérées comme prioritaires pour le Gabon.

- Projet de loi autorisant l'Etat gabonais à contracter un emprunt de quarante-sept millions quatre cent soixante-seize mille soixante-sept et douze centimes (47 476 067,12) d'Euros auprès de la Banque Santander pour l'acquisition d'un avion Casa de type C295 MTA.

Le présent projet de texte, pris en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, autorise l'Etat Gabonais à contracter un emprunt d'un montant de quarante-sept millions quatre cent soixante-seize mille soixante-sept et douze centimes (47 476 067,12) d'Euros équivalent à trente et un milliards cent quarante-deux millions cent cinquante-huit mille cinq cent soixante (31 142 258 560) FCFA.

Ainsi, le produit de l'emprunt spécifié est destiné à l'acquisition d'un avion CASA de type C295 MTA par l'Etat Gabonais, afin de renforcer les capacités opérationnelles de l'Armée de l'Air.

**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

- Projet de décret portant désignation du titulaire du contrat de partenariat pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'aménagement hydroélectrique de Fe2.

- Projet de décret portant désignation du titulaire du contrat de partenariat pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'aménagement Hydroélectrique des Chutes de l'Impératrice.

Les présents projets de textes pris en application des dispositions légales et règlementaires en la matière visent la désignation des partenaires pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des aménagements Hydroélectriques de Fe2 et des Chutes de l'Impératrice.

Ainsi, est désignée titulaire des contrats de partenariat de Fe2 et des Chutes de l'Impératrice, la Compagnie de Développement des Energies Renouvelables, en abrégé CODER.

- Projet de décret portant désignation du titulaire de la convention d'investissement pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 120MWac au Gabon

Le Présent texte porte désignation du titulaire de la Convention d'investissement pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 120MWac au GABON.

Ainsi, la société SOLEN est désignée titulaire de la Convention d'investissement relative à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 120MWac au Gabon.

**MINISTERE DES TRANSPORTS**

- Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°035/2018 du 08 février 2019 portant Orientation des Transports Terrestres en République Gabonaise

Le présent texte pris en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, modifie et complète les dispositions de la loi n°035/2018 du 08 février 2019 portant orientation des Transports Terrestres en République Gabonaise.

Ce projet de réforme s'inscrit dans un contexte où l'activité ferroviaire connaît depuis quelques années un essor important générant une demande sans cesse

croissante de la capacité de transport.

Le cadre législatif en vigueur portant orientation des transports terrestres contient des dispositions restrictives sur le droit d'accès au chemin de fer au Gabon.

Ainsi, le présent projet de loi vient corriger les inconvénients y relatifs en modifiant les articles 3 et 59.

**EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE**

Au terme de la présentation de Madame le Ministre, le Conseil des Ministres a pris acte de la communication relative à la mise en oeuvre des mesures urgentes issues des Assises Nationales sur la Lutte contre la Vie Chère.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE/ MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES, CHARGE DE LA CONNEXION DES TERRITOIRES**

Au terme de la présentation conjointe des deux membres du Gouvernement, le Conseil des Ministres a pris acte de la reprise des chantiers routiers à l'arrêt, notamment :

- Ovan-Makokou ;
- Ndendé-Tchibanga ;
- Tchibanga-Mayumba ;
- Moanda-Bakoumba ;
- Forasol-Mbega à Port-Gentil ;
- Réhabilitation des routes en terre sur certains axes du réseau routier national.

**Enfin le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :**

**PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**CABINET DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE**

- Conseiller Politique du Président de la République : M. Flavien ENONGOUE.

SECRETARIAT GENERAL

- Conseiller Spécial du Président de la République : M. Romain TCHOUA.

- Conseiller du Président de la République : M. Auguste LOLOS RAPONTCHOMBO

Par ailleurs, Madame Ariane MOUSSOUNDA, précédemment Attachée de Cabinet à la Présidence de la République, est remise à la disposition de son administration d'origine.

**PRIMATURE**

**CABINET MILITAIRE**

- Directeur de Cabinet Militaire Adjoint : Colonel Bernard OBIE (Confirmé).

- Chef de Cabinet Militaire : Lieutenant-Colonel Franck IGAMBA IVENDENGANI (Confirmé).

- Conseiller Gendarmerie Nationale : Colonel Serge BINGAH (Confirmé).

- Conseiller Forces Armées Gabonaises : Lieutenant-Colonel Bertrant OLOUMBOU OPEBI (Confirmé).

- Conseiller Forces de Police Nationale : Colonel Fernand MBENG NTOUTOUME (Confirmé).

- Conseiller Sécurité Pénitentiaire : Lieutenant Chantal MOUSSAVOU BAGNIOGHILA (Confirmé).

- Conseiller Prospective : Lieutenant-Colonel Guy Roger NZAOU BOUKOUMBA (Confirmé).

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE CHARGE DE LA VALORISATION DE LA RURALITE**

**CABINET DU MINISTRE**

- Conseiller du Ministre : Mme Gladys MOULOUNGUI.

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES, CHARGE DE LA CONNEXION DES TERRITOIRES**

**CABINET DU MINISTRE DELEGUE**

- Directeur de Cabinet : M. Arthur Aimé BIYOGHE BI-MVET.

- Chauffeur Particulier du Ministre Délégué : M. Ednat Romuald NDONG ZUE.